

# CONTRAT DE LOCATION

Contrat nominatif (ne peut être cédé ou sous-loué)

Entre : **Le Parc Résidentiel de Loisirs Les Cottages en Périgord**

265 Impasse des Grands Pins  
24700 Saint Rémy sur Lidoire

Tel : 05 53 80 59 46, Portable : 06 87 26 28 04

Email : [lescottagesenperigord@orange.fr](mailto:lescottagesenperigord@orange.fr)

Site : <http://www.cottagesenperigord.com>



Et, Mr ou Mme : .....Demeurant au : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Email : ..... Tel : .....

Qui déclare **avoir eu connaissance des conditions générales de réservation** et de les accepter sans aucune réserve.

**Il a été convenu et arrêté le présent contrat de location**, à savoir que la direction met à la disposition du locataire qui s'engage à l'occuper :

- Un cottage 4/6 personnes       Une roulotte 4/5 personnes  
 Un cottage 2/3 personnes (équipé pour personne à mobilité réduite)

Equipé de :

- Une télévision (sauf roulotte)       Paire(s) de grands draps  
 Paire(s) de petits draps       Lot de serviettes de bains (2 grandes, 2 petites)  
 Kit bébé (lit parapluie, chaise haute)       Un forfait ménage

Pour ..... Personne(s) et ..... animaux (supplément de 3€ par jour),  
sur la période du ..... (arrivée à partir de 16h) au ..... (départ avant 10h).

Nom	Prénom	Date de Naissance
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**Le locataire verse ce jour, à titre d'acompte, 25% du montant du séjour + 20€ de frais de dossier** (les frais de dossier ne sont pas remboursables) **soit** : ..... €

Mode de règlement :

- Chèque bancaire ( à l'ordre de : **Les cottages en Périgord**)       Chèque vacances ANCV  
 Virement bancaire (nous demander un RIB)

Si prise en charge VACAF pour règlement du solde :

Nom de l'allocataire ..... N° allocataire : .....

Dès réception du contrat et de l'acompte il vous sera retourné un exemplaire de ce contrat signé par nos soins, qui vaudra comme accusé de réception et qui sera à présenter à l'accueil le jour de votre arrivée.

Date :  
Signature :

**Les Cottages en Périgord**

SARL LES COTTAGES EN PERIGORD

Siret : 44337879900029

RCS Bergerac B 44 378 799



## CONDITIONS DE RESERVATION

L'acompte doit obligatoirement accompagner la demande de réservation. Il sera déduit du montant du séjour (sauf les frais de réservation). La réservation deviendra effective après notre acceptation et l'envoi d'une confirmation de notre part.

Toute personne est tenue de respecter le règlement intérieur de la structure.

Les chiens de catégories 1 et 2 sont interdits. Nous n'acceptons pas plus de deux animaux par locatif. Ils doivent obligatoirement être tenus en laisse, vaccinés contre la rage, tatoués, ne pas rester seuls dans la structure et être accompagnés à l'extérieur pour leurs besoins.

En cas d'annulation au moins deux mois avant le début de la location, la totalité de l'acompte sera remboursée. Entre le 60ème et le 30ème jour, 50 % de l'acompte seront remboursés. Passé ce délai, la totalité du séjour est exigible. Les annulations doivent se faire obligatoirement par lettre recommandée cachet de la poste faisant foi. Toutefois, les frais de dossier seront intégralement conservés.

Passé un délai de 24 heures à compter de la date prévue à la réservation, et faute d'une information préalable du client, la direction se réserve le droit de disposer du locatif et de constater que l'annulation du contrat est intervenue sur l'initiative du client.

En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé, la totalité du séjour sera facturée.

Une caution de 150 € est exigée à l'arrivée, non encaissée, elle est restituée au départ après inventaire et état des lieux. La caution n'est pas une limite de responsabilité, le signataire doit être couvert par une assurance personnelle pour la responsabilité civile.

Chaque chalet contient tout le matériel de cuisine et de table ainsi que la literie (à l'exception des draps et du linge). Inventaire sur demande à vérifier à l'arrivée et signaler toute anomalie.

Le nettoyage du locatif à la charge du locataire. En fin de séjour, le chalet doit être restitué en parfait état de propreté, dans le cas contraire, une somme de 50 € sera retenue sur la caution.

Le règlement du solde du séjour s'effectue à l'arrivée.